



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le 14 juillet 2022 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 2022-07.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure à la disposition du règlement 289 concernant les empiètements dans la marge avant secondaire. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de régulariser l'implantation de la remise et le patio qui empiètent dans la marge avant secondaire contrairement aux articles 5.5, 10.8 et 10.6 du règlement de zonage 289.

Identification du site concerné :

Ces constructions sont situées au 110, rue Hébert dans la zone P3-4, sur le lot 5 825 337 du cadastre du Québec. La demande est formulée par Monsieur Patrice Abel.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 28^{ième} jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux.

Julie Archambault
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière